Groupe Rhénan d'Entreprises

PREFECTURE DE L'OISE
Direction départementale des Territoires
SEEF/ Bureau de l'environnement
2, boulevard Amyot d'Inville
BP 317
60021 BEAUVAIS Cedex

Illkirch, le 4 septembre 2014

N/Réf. : **10516 MWEW**
Objet : **Demande Autorisation temporaire ICPE Silly le Long**
Bilan de la procédure de consultation du public
Affaire suivie par : WEIMANN Eric

Monsieur le Préfet,

Suite à notre demande d'autorisation temporaire pour l'exploitation de 2 centrales d'enrobage sur le ban de la commune de Silly le Long dans le cadre de travaux sur l'autoroute A1 SANEF.

Conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement, une consultation du public a été organisée du 22 juillet au 6 août 2014 en Mairie de Silly le Long. Le pétitionnaire est tenu de présenter un bilan de cette procédure.

Le registre prévu à cet effet a fait l'objet d'une seule remarque :

- *La commune de Silly le Long souhaite l'ouverture des bretelles de la RN2 pour minimiser l'impact du trafic routier de ce projet.*

En réponse à cette remarque : nous produisons les différents échanges que nous avons eu avec la DIR Nord :

- Par courrier en date du 15 juillet 2014, nous avons fait la demande pour une utilisation exceptionnelle des accès de service sur la RN2 au droit du site,
- Par courrier en date du 14 août 2014, la DIR Nord nous a fait part de l'impossibilité d'utiliser ces voies car elles ont un statut dit de « convoi exceptionnel ».

Devant ce refus, nous serons dans l'obligation de faire passer nos camions par les itinéraires prévus dans notre dossier de demande.

Nous faisons part de ce courrier à la Mairie de Silly le Long.

La consultation n'a pas soulevé d'autres remarques.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma parfaite considération.

Michel WAMBST
Directeur Général

Pièces jointes :

- Registre d'enquête
- Courrier Trabet à DIR Nord du 15/07/14
- Courrier DIR Nord à Trabet du 14/08/14
- Courrier Trabet à Mairie du 04/09/14

17, route d'Eschau - BP 30308 - 67411 ILLKIRCH CEDEX
Tél. 03 88 40 48 35 - Fax 03 88 40 48 08 - E-mail : trabet.gtx@fr.oleane.com

ISO 9001 BUREAU VERITAS Certification

TRABET STRASBOURG : TRAVAUX ET BETONS
S.A.S. au capital de 4.500.000 € - R.C. Strasbourg B 414 801 696 - Siret 414 801 696 00017 - APE 4312 A - N° TVA FR 54 414 801 696
CIAL Haguenau 30087 33081 00015803 006 02 - Lieu de paiement et de juridiction au siège de notre société

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

COMMUNE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- [x] Installations classées pour la protection de l'environnement
- [ ] Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- [ ] Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- [ ] Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- [ ] Carte communale
- [ ] Classement de voirie
- [ ] Divers

relatif à :

Demande d'autorisation temporaire de la société TRABET à Silly le Long

réf. 501 051

Berger Levrault

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Demande Temporaire d'Installation

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° ..... en date du ..... de

☐ M. le Maire de : .....

☐ M. le Préfet de : .....

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M ..... qualité .....

Membres titulaires : M ..... qualité .....

M ..... qualité .....

M ..... qualité .....

Membres suppléants : M ..... qualité .....

M ..... qualité .....

M ..... qualité .....

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du ..... au .....

les ..... de ..... à ..... et de ..... à .....

les ..... de ..... à ..... et de ..... à .....

les ..... de ..... à ..... et de ..... à .....

Siège de l'enquête : .....

Autres lieux de consultation du dossier : .....

Registre d'enquête :

comportant ..... feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

.....

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : .....

.....

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les ..... de ..... à ..... et de ..... à .....

les ..... de ..... à ..... et de ..... à .....

les ..... de ..... à ..... et de ..... à .....

les ..... de ..... à ..... et de ..... à .....

les ..... de ..... à ..... et de ..... à .....

les ..... de ..... à ..... et de ..... à .....

une réunion publique ☐ a été ☐ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Réf. 501 051 Berger-levrault (1104), tél. : 03 83 38 83 83

extraits des textes réglementaires en page 26

PREMIERE JOURNEE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M[1] _____

Observation de la Mairie de Silly le long :

La commune souhaite l'ouverture rapide des bretelles de la N2 afin de minimiser l'impact du trafic routier occasionné par ce projet.

Nicolas CORMIQUET
Adjoint au Maire

Groupe Rhénan d'Entreprises

DIR Picardie
District de Laon
Monsieur Olivier NOUHEN
Responsable du district
6 bis rue Armand Bimbeuf
02000 LAON
Tél : 03 23 80 34 00

LRAR :

Illkirch, le 15 juillet 2014

N/Réf. : **10480 MWEW**
Objet : **Accès sur RN2 – Silly le Long – Le Plessis Belleville**
Affaire suivie par : WEIMANN Eric

Monsieur,

Notre société est en charge des travaux de réfection de la couche de roulement de l'autoroute A1 entre les PK18+800 à 32+200 Sens 1&2 entre le Parc Astérix et Roissy pour le compte de la SANEF à partir du mois de septembre 2014.

Pour la réalisation de ces travaux nous avons opté pour la mise en place de 2 centrales d'enrobage mobiles sur le site Holcim / SCI des Moulins à Silly Le Long / Le Plessis Belleville. Ce site est idéalement placé à proximité de la zone de chantier et possédant une voie ferrée pour l'approvisionnement direct en granulats.

Par contre, la desserte du site nécessite le passage de nos semis remorque d'enrobés sur les RD548, RD84 puis RN330 pour rejoindre la RN2 et la zone de travaux. Le passage de nos camions sur la RD84 dans la zone artisanale du Plessis Belleville risque d'engendrer quelques nuisances auprès des riverains et des problèmes de sécurité en zone urbanisée. La Mairie de Le Plessis Belleville nous a demandé d'étudier des solutions alternatives.

C'est pourquoi nous sollicitons de vos services une autorisation exceptionnelle pour l'utilisation des accès de service existants sur la RN2 vers le RD548 et de la plate-forme Holcim vers la RN2. Ceci afin de rejoindre directement le site industriel sans traverse urbaine. Nos travaux se déroulent du 8 septembre au 17 octobre 2014 et au printemps 2015, pendant la durée d'utilisation nous nous engageons à surveiller les accès à ces bretelles. Nous vous proposons de nous rencontrer afin de discuter des modalités susceptibles d'être mises en place pour l'utilisation à titre temporaire et exceptionnel de ces accès de service.

Nous sommes certains que vous saurez comprendre notre démarche et

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Michel WAMBST
Directeur Général

TRABET S.A.S.
17 Route d'Eschau - BP 30308
67411 ILLKIRCH CEDEX
Tel. 03 88 40 48 28 - Fax 03 88 40 48 08
Siret 414 801 696 00017

Pièces jointes :
- Plans et photos de situation

Copie :
- Mairie de Plessis Belleville - 8 place de l'Eglise - 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE
- HOLCIM Granulats - RN2 - La Baraque - Site du Plessis Belleville - 60330 SILLY-LE-LONG

Plan de situation du site HOLCIM / SCI des Moulins

Itinéraire par Le Plessis Belleville

Zone de Travaux sur A1 / RN2 / RN330 / RD84 / RD548 / Site de production

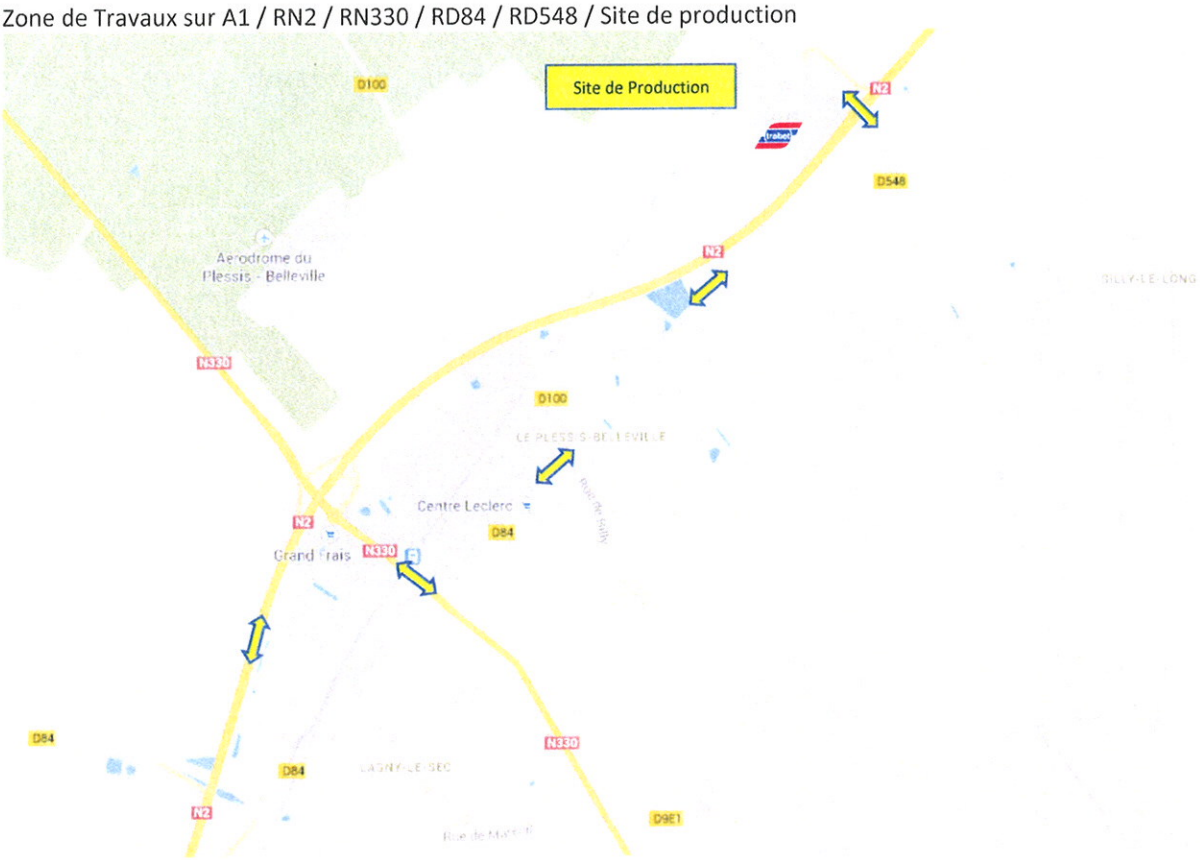

Situation des accès de services

Accès de service sur RN2

RN2 - Sortie vers RD548 / OA / Accès au site Holcim

Sortie du site Holcim sur RN2

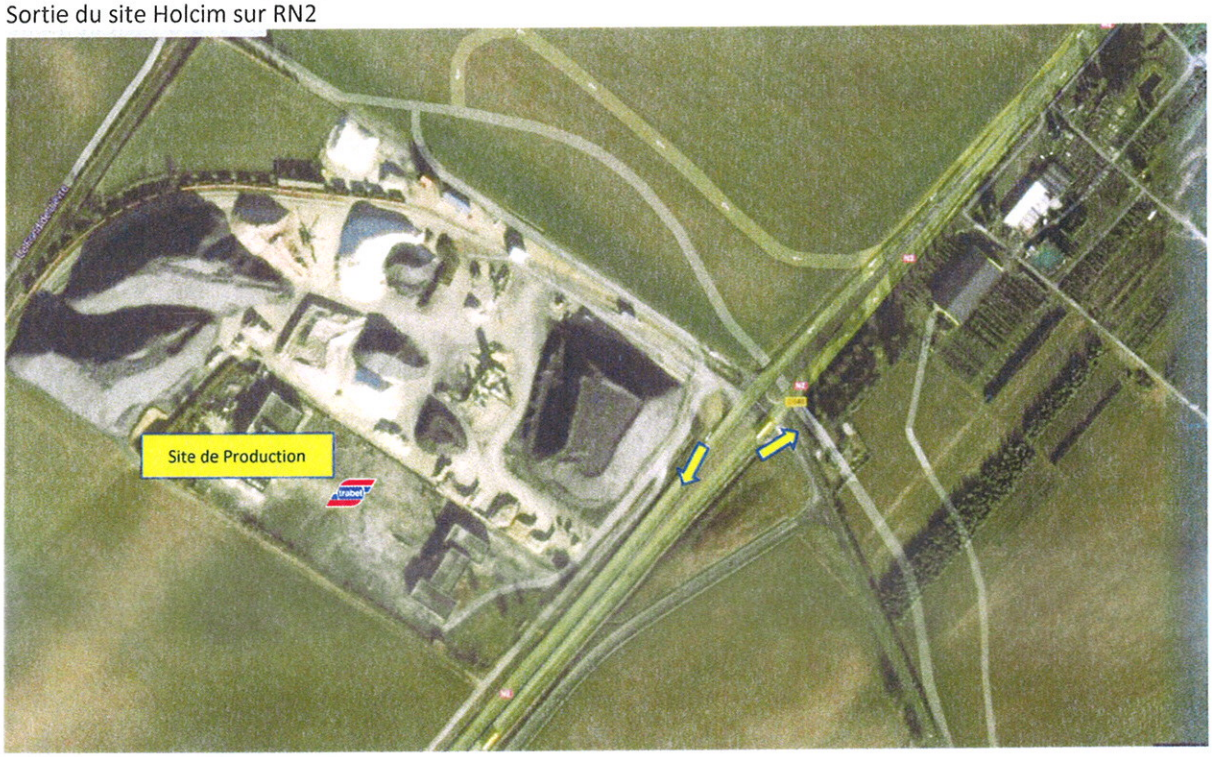

Accès au site

Accès de service en sortie sur RN2 vers RD548

Accès au site

Accès de service du site Holcim en accès sur RN2

Accès de service du site Holcim en accès sur RN2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20 AOUT 2014

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ENERGIE

Direction interdépartementale des Routes
NORD

Reims, le 14/08/2014

Arrondissement de Gestion de la Route Est

R 14-091 SDM

Monsieur,

Par courrier du 15 juillet 2014, vous m'interrogez sur la possibilité d'autoriser vos camions dans le cadre du chantier d'enrobés sur l'autoroute n°1 (A1) d'emprunter les bretelles d'accès au pont sur la RN2/RD548 à hauteur de Silly-le-Long.

En tant que responsable du service chargé de l'exploitation de la RN2, je vous précise que ces bretelles d'accès ont été dimensionnées et ouvertes sous un statut dit « convoi exceptionnel », conformément à la déclaration d'utilité publique dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RN2. Au vu de ce classement, je vous informe qu'il ne m'est pas possible d'ouvrir ces bretelles aux véhicules autres que les convois exceptionnels.

De plus, dans le cadre de l'organisation d'alimentation en matériaux de votre chantier, je vous informe que mon service en charge de l'entretien de notre réseau a programmé une intervention sur la route nationale n° 330 (RN330) à la fin du mois d'octobre. Au vu de la nature des travaux à entreprendre, une déviation sera mise en place pendant plusieurs jours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de l'Arrondissement
Gestion de la Route Est

Patrice BOYER

Monsieur Michel Wambst
Société TRABET
17, route d'Eschau
BP 30308
67411 ILLKIRCH Cedex

Tél. : 33 (0) 3 20 49 63 44 – fax : 33 (0) 3 20 49 60 88
2, rue de Bruxelles – CS 20275
59019 Lille cedex

Groupe Rhénan d'Entreprises

MAIRIE
5 rue Maurice TRUMEL
60 330 SILLY LE LONG

A l'attention de Monsieur le Maire

Illkirch, le 4 septembre 2014

N/Réf. : **10517 MWEW**
Objet : **Demande Autorisation temporaire ICPE Silly le Long**
Demande ouverture bretelles RN2
Affaire suivie par : WEIMANN Eric

Monsieur le Maire,

Suite à notre demande d'autorisation temporaire pour l'exploitation de 2 centrales d'enrobage sur le ban de la commune de Silly le Long dans le cadre de travaux sur l'autoroute A1 SANEF et la consultation du public du 22 juillet au 6 août 2014 en Mairie de Silly le Long.

Vous nous avez fait part de votre souhait d'ouverture des bretelles de la RN2 pour minimiser l'impact du trafic routier de ce projet.

Nous vous produisons les différents échanges que nous avons eus avec la DIR Nord :

- Par courrier en date du 15 juillet 2014, nous avons fait la demande pour une utilisation exceptionnelle des accès de service sur la RN2 au droit du site,
- Par courrier en date du 14 août 2014, la DIR Nord nous a fait part de l'impossibilité d'utiliser ces voies car elles ont un statut dit de « convoi exceptionnel ».

Devant ce refus, nous serons dans l'obligation de faire passer nos camions par les itinéraires prévus dans notre dossier de demande.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Mairie, en l'assurance de ma parfaite considération.

Michel WAMBST
Directeur Général

Pièces jointes :

- Courrier Trabet à DIR Nord du 15/07/14
- Courrier DIR Nord à Trabet du 14/08/14
- Courrier Trabet à DDT du 04/09/14

17, route d'Eschau - BP 30308 - 67411 ILLKIRCH CEDEX
Tél. 03 88 40 48 35 - Fax 03 88 40 48 08 - E-mail : trabet.gtx@fr.oleane.com
TRABET STRASBOURG : TRAVAUX ET BETONS
S.A.S. au capital de 4 500 000 € - R.C. Strasbourg B 414 801 696 - Siret 414 801 696 00017 - APE 4312 A - N° TVA FR 54 414 801 696
CIAL Haguenau 30087 33081 00015803 006 02 - Lieu de paiement et de juridiction au siège de notre société